

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 41

Artikel: Zurich : participation réjouissante des femmes aux votations ecclésiastiques

Autor: F.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

(Suite de la page 1)

Le Suffrage à Schaffhouse

En fin d'après-midi, Mme Tanner, présidente de la section de Schaffhouse, présente son association avec l'infiniment d'humour et de finesse. Elle en fit l'histoire, commenta son activité et parla de leurs espoirs et surtout de l'événement tout récent, puisque cela s'est passé le 13 avril dernier, de l'importante décision prise par le Grand Conseil de leur canton admettant une motion sur l'introduction du suffrage féminin. Elle fut chaleureusement applaudie.

M. Gerd Spitzer parle de la révision du droit de la famille

C'est devant un auditoire particulièrement attentif que M. Gerd Spitzer, docteur en droit, vice-président de l'autorité tutélaire la ville de Zurich et membre de la Commission d'étude du Département fédéral de justice et police, à Berne, présente son exposé sur la prochaine révision du droit de la famille.

La législation suisse sur la filiation illégitime, adoptée au début du siècle, était pour l'époque une œuvre empreinte d'un esprit d'équité remarquable. Déjà, l'admission de l'action en recherche de paternité représentait un grand progrès. L'enfant illégitime n'est certes pas responsable de la sol-disant tare qui pèse sur sa naissance. Le punir pour une faute de ses parents est en contradiction avec la conception moderne du droit. Cependant, toutes les lois du monde n'arriveront pas à donner à l'enfant illégitime la sécurité qu'il trouve l'enfant légitime au sein de sa famille. Par contre, une responsabilité plus étendue du père sera à l'avantage de la mère et les charges qu'entrainera la naissance de l'enfant seront plus équitablement partagées. Si l'action en paternité doit continuer à être basée sur la théorie qui part des liens de parenté existant entre l'enfant et ses parents, les progrès continus des méthodes scientifiques de preuves pour l'exclusion de la paternité doivent être utilisées. Lorsque les nouvelles dispositions légales entreront en vigueur, on verra moins de mères et d'enfants illégitimes renoncer, de prime abord, à intenter un procès en paternité, ou voir leur action rejetée. En ce qui concerne les relations personnelles de l'enfant, une des principales nouveautés sera que la mère aura le droit de revendiquer la puissance paternelle, avec droit de recours jusqu'au Tribunal fédéral. Les prestations du père, en faveur de la mère et de l'enfant seront un peu plus élevées. En outre, il est prévu, en faveur de la mère qui serait tombée dans le besoin à la suite de la naissance de son enfant, d'ajouter au devoir du père de fournir des sûretés et l'obligation de verser des avances à la mère.

Le distingué conférencier parle aussi de cette «euphorie» d'adoption d'enfants qui règne dans

certaines pays. Or, il existe de grandes différences d'un pays à l'autre en ce qui concerne les conditions et les effets d'une adoption, dont le sens et le but ont changé. En effet, l'adoption n'a plus comme but principal de maintenir une famille ou de s'assurer un héritier, il est devenu une mesure générale de protection de l'enfance. L'adoption permet de donner une famille, un foyer à l'enfant illégitime orphelin ou abandonné. Mais l'intérêt de ces enfants exige qu'ils n'appartiennent qu'à une famille, que les liens de parenté soient supprimés et que les effets de l'adoption soient réduits.

En ce qui concerne le régime matrimonial, les idées sur l'incapacité, l'inexpérience et le besoin de protection de la femme ont changé. En droit et dans la société, c'est aujourd'hui des notions de solidarité, de responsabilités conjointes et de la décision qui sont au premier plan. Pendant les périodes de crise et de guerre, la femme a dû gagner l'argent du ménage ou diriger l'entreprise de son mari. Son expérience professionnelle a grandi, elle a acquis de l'expérience et les règles du régime de l'union des biens ont passé à l'arrière plan. La femme célibataire est aujourd'hui l'égale de l'homme au point de vue du droit civil et la femme mariée doit aussi le devenir à l'avenir; la situation inférieure qui lui est faite en cadeau de noces — comme le dit M. Deschenaux — est contraire à la conception moderne du droit. Dans ces conditions, un nouveau régime matrimonial prévoit, pour elle, le droit d'administrer ses biens, avec des éléments de la séparation des biens et du partage des bénéfices peut être envisagé.

La journée de dimanche

Les délibérations reprirent, en séance privée, dès neuf heures du matin et furent menées par Mme Ruckstuhl, assistée par Mme Ducommun qui eut fort à faire pour traduire en français les principales interventions. A l'issue de cette matinée, les déléguées votèrent les résolutions suivantes :

L'exposé public de M. Gerd Spitzer, membre de la Commission d'études du Département fédéral de justice et police, pour la révision du droit familial, a affirmé l'Association dans sa résolution de revendiquer à bref délai la révision du droit de la famille.

Les déléguées ont protesté contre la participation de la Ligue des femmes suisses auto-suffrage dans le groupe vie civique de l'Exposition nationale dont le thème est «Démocratie = Participation». De plus, la Ligue, en s'élevant contre le thème du

groupe vie civique est en contradiction avec la Constitution vaudoise qui, depuis cinq ans, reconnaît aux femmes les droits politiques.

L'assemblée a pris note avec grande joie de l'importante décision prise par le Grand Conseil du canton de Schaffhouse, le 13 avril, admettant une motion sur l'introduction du suffrage féminin. Elle fut chaleureusement applaudie.

Les déléguées ont tenu à relever la réussissante participation des citoyennes bâloises à la votation relative à l'agrandissement de l'hôpital des Bourgeois de Bâle, ainsi que celle des Zurichois aux votations ecclésiastiques. L'assemblée a rappelé aussi les heureuses interventions des femmes qui font partie des autorités cantonales ou communales des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Elle voit là une raison de plus de faire un nouvel effort pour que tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal, les droits politiques soient, enfin, accordés aux femmes.

En promenade à Stein-am-Rhein

Après ces fructueuses et longues délibérations, les déléguées prirent le chemin des écoliers, ou plutôt le «bateau» des écoliers qui les amena, par un soleil éblouissant, à travers une campagne magnifique, jusqu'à Stein-am-Rhein. Cette paisible promenade à Stein-am-Rhein fut organisée par la section de Schaffhouse qui s'organisa à partir d'un point de vue. Un léger, mais substantiel, repas fut servi à Stein-am-Rhein puis après avoir visité cette merveilleuse petite ville, les congressistes reprirent le chemin du retour... et le train qui devait les ramener dans leurs foyers. Elles garderont de cette journée un excellent souvenir comme aussi de la gentillesse et de l'amabilité des dames de Schaffhouse.

G. Verdon

ZURICH

Participation réjouissante des femmes aux votations ecclésiastiques

Le 12 avril 1964, les femmes protestantes ainsi que les femmes catholiques-chrétiennes de la ville de Zurich ont eu, pour la première fois, l'occasion de se rendre aux urnes. Le crédit d'1 675 200 fr. pour la restauration intérieure et le remplacement de l'orgue par un nouveau de la Predigerkirche a été accepté par 75 776 voix contre 13 355. 38 000 hommes protestants et 34 000 femmes protestantes ont voté. Cela représente une participation de 50% des hommes et 54% des femmes.

Dans la paroisse catholique-chrétienne de Zurich, 392 hommes et 629 femmes ont pris part à la réélection du pasteur. La participation a été de 46% pour les hommes et 55,3% pour les femmes.

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich suit avec intérêt l'évolution de l'activité et de la participation aux votations et élections de la femme dans les affaires ecclésiastiques pour prendre en main la réalisation de l'intégration de la femme zurichoise sur la base des motions en suspens depuis des années. Après cette participation féminine absolument convaincante, le gouvernement zurichois sera à l'aise pour proposer au peuple de reconnaître aux femmes les droits civiques comme dans la plupart des cantons romands.

F. S.

ITALIE

Battre le fer...

Le Conseil national des femmes a insisté auprès du nouveau gouvernement pour qu'il réalise ses demandes précédentes : révision du droit de famille, application du principe «à travail égal, salaire égal», suppression de la poursuite pénale pour adultérite.

ALGÉRIE

Le Croissant-Rouge et l'émancipation des femmes

Depuis son accession à l'indépendance, le nouvel Etat algérien encourage vivement l'émancipation des femmes, dans le pays tout entier; comme l'exigeait la tradition, la plupart d'entre elles avaient jusqu'alors une vie recluse. A mesure que la réforme gagne du terrain, de nombreuses femmes et jeunes filles trouvent un accès à la liberté, inconnue jusqu'alors, en travaillant pour le Croissant-Rouge algérien. La confiance dont jouit la Société auprès des familles permet de mieux faire accepter cette rupture avec les traditions. La possibilité qu'elle offre, par ailleurs, d'apprendre un métier et de suivre des cours répond aux aspirations profondes de la génération féminine avide de s'inscrire.

OPINION

Étrangers et autochtones

On nous écrit :

Dans l'entretien sur les relations entre étrangers et autochtones qui terminait un récent programme de Radio-Genève, on put entendre quelques voix de la rue, peu convaincantes, et les propos de deux personnalités notamment fort cultivées et s'exprimant fort bien : une formuletait des griefs contre les Genevois trop peu accueillants, l'autre disait pourquoi la présence de certains étrangers procure parfois aux Genevois un malaise difficile à définir.

Dans ce dialogue, un aspect essentiel de la question est resté dans l'ombre : l'aspect économique. Je ne parle pas ici des travailleurs étrangers auxquels nous devons de la reconnaissance, puisque nous les appelons à notre aide, et dont le sort n'est certes pas toujours enviable. Mais à l'Américain, fonctionnaire de Bureaux internationaux, qui se montre content de Genève et mécontent des Genevois, il eût fallu demander sans ambiguïté : Quel est votre traitement ? Quel est le prix de votre loyer ? Combien payez-vous d'impôts en Suisse ?

On se serait alors aperçu que certains étrangers fixés à demeure chez nous, surtout ceux des institutions internationales, sont dans une situation économique très supérieure à celle de nos concitoyens dans leur grande majorité.

Ils sont trop riches pour être nos amis et pour que nous ayons avec eux des relations d'égal à égal. Nos commerçants sont tenus de profiter au maximum d'une clientèle fortunée (ce qui ne va pas sans provoquer une hausse des prix) ; nos simples bourgeois ou «petites gens» (parfois grands à nos yeux) se sentent en état d'infériorité. Les premiers

(Suite en page 6)

Le Mannequin Ajustable le plus Etonnant du Monde !

DES VÊTEMENTS " SUR MESURE " GARANTIS...OU RIEN A PAYER

Voici un nouveau mannequin breveté qui peut se régler facilement à toutes les tailles (y compris de nombreuses variantes), du 38 au 48 inclus (un modèle spécial peut même se régler jusqu'au 50 et 52). Nouveau ... à utiliser ... pas cher !

Il est si facile à utiliser que même une débutante peut arriver à obtenir les vêtements "sur mesure". Il est si simple de régler que pas, ne craignez pas, ne s'effrayer pas ... Et il est si pratique et si facile ! Si vous êtes parmi les nombreux sexes, femmes qui portent des pantalons ... sans manches ... Si vous avez hésité à demander à quel couturier créer un mannequin qui sera utilisable si vous avez grossi ou maigri, si vous pensez qu'un mannequin ajustable est trop cher, que sans être précis ... Voilà une merveilleuse surprise pour vous !

Un grand couturier crée le mannequin le plus ajustable qui soit !

Après des années de recherches méticuleuses Luigi Cella, le célèbre couturier italien, a réalisé le PARFAIT FORM-O-MATIC, le mannequin le plus pratique et le plus facile à utiliser. Vous pouvez le monter sans aucune difficulté grâce à un mode d'assemblage extrêmement détaillé. Il est si souple et ajustable que vous pourrez parfaitement reproduire votre corps et celui des autres femmes de votre famille !

Le secret magique du PARFAIT FORM-O-MATIC est une métamorphose d'une taille haute précision qui consiste à faire apparaître vos mesures dans une fenêtre et à les combiner avec les sections l'une dans l'autre, et réglez légèrement avec vos doigts jusqu'à ce que vos mesures apparaissent dans la fenêtre magique de chacune des sections.



POSTEZ CET ÉTONNANT COUPON D'ESSAI AUJOURD'HUI

TOUS-LOISIRS S.A. 37, rue Agasse, Genève

Veuillez m'envoyer immédiatement, pour un essai gratuit de 10 jours, le mannequin révolutionnaire, le PARFAIT FORM-O-MATIC qui garantit des vêtements "sur mesure". Si je l'aimerai, je l'achèterai et je ne paierai pas totalement encaissé le virement à son intégralité remboursé.

COCHEZ Taille standard (du 38 au 52) recommandée et votre poitrine mesuré de 104 à 130 cm.

ICI Grande Taille (du 50 et 52) recommandée et votre poitrine mesuré de 104 à 130 cm.

ENVOI CONTRE-REMBOURSEMENT: Je réglerai à la réception votre dépense de Fr. 29.— (+ Fr. 3.— de frais d'envoi et les frais de correspondance).

ÉCONMISEZ DES FRAIS: envoyez-nous avec votre commande Fr. 29.— (+ Fr. 3.— de frais d'envoi) par bulletin de versement libellé à l'ordre de Tous-Loisirs S.A. Genève, cheques postaux I. 1757.

Signature : _____

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

SUPPORT MÉTALLIQUE: envoyez-moi aussi le solide support métallique démontable du FORM-O-MATIC. Seulement Fr. 15.—

Une bonne nouvelle

Sous ce titre a paru un communiqué heureusement incomplet, on ose le dire.

Ce n'est pas sur le plan cantonal, mais sur le plan suisse que la profession de compositeur typographe est enfin ouverte aux femmes.

L'entrée en apprentissage est soumise à un examen préalable d'aptitude professionnelle.

Lors d'un examen récent, à Lausanne, une jeune fille s'est présentée avec les jeunes gens et s'est même payé le luxe de sortir avec la meilleure moyenne. Elle a commencé l'apprentissage ce printemps.

Comme pour le vote des femmes, c'est le canton de Vaud qui est en tête des réalisations.

Cette présence féminine amènera sans doute de l'émulation aux cours professionnels. Si la physionomie des matches d'orthographe, toujours si disputées, court le risque de changer, personne n'en plaindra.

Th. E.

Femmes de carrières libérales et commerciales

Les 14 et 15 mars, l'Association suisse de Femmes de carrières libérales et commerciales a tenu son assemblée annuelle à Lucerne, à l'Hôtel Schweizerhof, sous la présidence de Mme Waecckerlin.

Notons qu'au cours de la séance administrative où furent présentés les rapports, on apprit que la bourse de l'Association suisse à Ramallah, dont les membres ont payé les études de sténo-dactylo, va avoir terminé ses deux ans de formation. Le second chèque qui couvre les frais de cette seconde année a été remis à Mlle Feller. La journée de l'association à l'expo 64 a été fixé au dimanche 20 septembre. Disons en passant que le 15 avril, Mlle Archinard donnera au club de Genève, une séance d'informations sur l'exposition.

A 17 h., les assistantes pouvaient entendre une très intéressante conférence de Mme Henriuc sur «La Suisse et le monde de 1964».

Le dîner de gala dans la salle de bal de l'hôtel fut admirablement réussi, la décoration, l'éclairage aux bougies, le service impeccable créèrent une ambiance particulière tout au long de cette soirée.

Cette première journée était consacrée aux préoccupations professionnelles, économiques, politiques de l'Association, mais ses membres ont aussi le goût de l'art et c'est à cet autre aspect de nos clubs qu'était dédiée la causerie-audition du dimanche matin. La conférencière fut interprète Mme Denise Bidal, professeur de virtuosité au conservatoire de Lausanne avait été proposée par le club de cette dernière ville. Cette initiative fut fort heureuse, Mme Bidal est non seulement une pianiste remarquable, élève de Cortot, mais elle sait montrer et expliquer le pourquoi des interprétations qu'elle donne. Cette artiste et pédagogue enchanté son auditoire.

Le dîner et la réunion amicale qui suivit terminaient cette assemblée si parfaitement ordonnée, en son programme, et si bien organisée.